



Le jeudi 10 décembre 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 4 décembre 2015 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathaïe HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), M. Dominique SERGENT (à M. Xavier BASSELET)

Absents excusés : M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Danièle PETIT

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 15-6-16

Jeunesse

Versement de la subvention
communale allouée au
C.J.B. Vacances

Rapport de :
M. E. DESREUMAUX,
Mme AC. DERVILLE, Adjoint au Maire

Le C.J.B. Vacances, dont le siège est situé rue du Fort Montagne à Bondues, gère les activités extra scolaires de la commune, en proposant aux parents d'élèves d'accueillir leurs enfants dans des centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires.

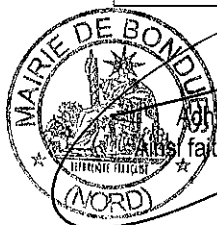
Par délibération n°15-6-14 du 10 décembre 2015, vous avez validé la convention d'objectifs passée entre le CJB vacances et la commune. Celle-ci engage la mairie à verser une participation globale renégociée chaque année.

Pour l'année 2016, la commission compétente préconise de subventionner cette association offrant un service indispensable à sa population active, à hauteur de 101 500€, dont le premier versement de 50 % interviendra en janvier 2016. Cette somme sera inscrite dans la liste des subventions accordées aux associations bonduaises dont le vote est programmé dans le cadre du budget 2016.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ladite subvention selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
Conseil d'administration du 25 novembre 2015
Commission Générale du 1^{er} décembre 2015



Le Conseil
A adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire